

Sébastien Olivier, directeur
du développement et de l'innovation



La sécurité électrique en mode télétravail !

Reconnue comme le référent technique en matière de sécurité électrique, CONSUEL est une association d'utilité publique, créée en 1964 par les fédérations d'installateurs électriciens sous la tutelle de la direction générale de l'énergie et du climat. Sa mission consiste à veiller au respect des prescriptions de sécurité imposées par les règlements en vigueur relatifs aux installations électriques. Focus sur le Diagnostic Télétravail lancé par CONSUEL depuis 2016, avec Sébastien Olivier, son directeur du développement et de l'innovation.

Vous proposez depuis 2016 le Diagnostic Télétravail. De quoi s'agit-il ?

Ce diagnostic permet de vérifier la mise en œuvre des prescriptions de sécurité, notamment de l'installation électrique dans la pièce dédiée au télétravail. Selon la loi, l'employeur a une obligation de sécurité vis à vis de son collaborateur sur son lieu de travail, donc par extension, il doit veiller à la sécurité de ce même collaborateur quand il va être amené à travailler de chez lui.

Chaque année, nous faisons près de 1 500 diagnostics télétravail pour répertorier l'ensemble des anomalies qui sont relevées dans l'espace dédié au télétravail. Nos diagnostics permettent de dresser un bilan des risques encourus et préconisent la nécessité d'une contre-visite à réaliser si besoin dans les 6 mois suivant la date de réalisation de la visite initiale en cas de travaux.

La sécurité électrique est donc un enjeu important dans ce cadre ...

Selon les chiffres de l'Observatoire

National de Sécurité Electrique (ONSE), deux tiers des logements présenteraient une anomalie électrique. Alors que le télétravail s'est beaucoup élargi avec la crise sanitaire, il devient essentiel de le cadrer et de prévenir les risques électriques potentiels, d'où la nécessité de faire un diagnostic pour identifier les anomalies.

Concrètement, pour un Diagnostic Télétravail, un expert CONSUEL certifié se déplace chez le salarié pour relever les anomalies de l'espace. Il va ensuite rédiger un rapport pour les recenser, et faire des préconisations sur les modifications à effectuer pour être en toute sécurité électrique.

Quelle est la plus-value de ce diagnostic ?

C'est une véritable garantie de sécurité pour le télétravailleur et pour l'employeur.

Même dans le cadre du télétravail, il est fortement recommandé à l'employeur d'assurer la sécurité de ses collaborateurs dans leurs environnements de

télétravail. Diagnostic Télétravail permet ainsi à l'employeur de répondre à son obligation de sécurité de résultat vis-à-vis de son employé et peut en apporter la preuve.

Nous continuons aujourd'hui à développer notre diagnostic vers la vérification notamment du matériel ergonomique et environnemental, afin de fournir à l'employeur une photographie générale des conditions réelles de travail au niveau de la pièce dédiée : surface, confort thermique, ergonomie du poste de travail, nature de l'éclairage, environnement sonore, connectivité des outils informatiques ...

Contact :

Alexandra Rey, Responsable du produit Diagnostic Télétravail Consuel
Les collines de l'Arche

- 76, route de la Demi-Lune 92057 Paris La Défense cedex
- alexandra.rey@consuel.com